

## RÈGLEMENT DU JEU ORGANISÉ PAR LE CENTRE NATIONAL DU LIVRE (CNL)

Du 25 juin au 08 juillet 2018

### ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR

Le Centre national du livre (CNL), dont le siège est situé au 53 rue de Verneuil, 75007 Paris, organise du 25 juin 2018 à 10h au 08 juillet 2018 à 20h un jeu gratuit et sans obligation d'achat sur Instagram, Facebook et Twitter. Le CNL est représenté par Thomas HANNEBIQUE, Chef de département des affaires générales du CNL.

### ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France et toute structure morale sise en France, à l'exception des agents du CNL, de leur famille et de toute personne ayant participé directement à la conception et à l'organisation du concours.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date et l'heure définies du jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant. De même, toute participation où il sera constaté l'utilisation de bot (multiple inscriptions informatiques réalisées de manière automatique et répétitive à partir d'une même adresse IP) sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du/des participant(s). Chaque participant assure connaître et accepter les conditions d'utilisation des réseaux sociaux disponibles aux adresses suivantes :

- Instagram : <https://help.instagram.com/478745558852511>
- Facebook : <https://www.facebook.com/terms>
- Twitter : <https://twitter.com/fr/tos>

Une participation maximum par personne et par foyer est autorisée (même nom, même prénom, même adresse et/ou numéro de téléphone mobile et/ou compte Instagram, Facebook et/ou Twitter et/ou courriel), pendant toute la durée du jeu. Le non-respect de ces conditions entraînera la non-éligibilité du gagnant.

### ARTICLE 3 : MODALITÉS DU JEU

Le principe et l'organisation de ce jeu sont les suivants :

Du 25 juin 2018 à 10h au 08 juillet 2018 à 20h, à l'occasion de Partir en livre, la grande fête du livre jeunesse (11-22 juillet 2018), le CNL invite les organisateurs d'animations à photographier le tigre-léopard, figurant sur l'affiche de l'édition 2018 de l'événement et dessiné par Kitty Crowther, disponible au téléchargement gratuitement sur le site [www.partir-en-livre.fr](http://www.partir-en-livre.fr). Aucune modification ne peut être apportée aux éléments mis à disposition dans ce cadre. Les participants se connectent au choix à leur compte Facebook, Twitter et/ou Instagram pour partager la photo. L'utilisation du hashtag dédié #JeuPartirEnLivre dans le texte de la publication est requise pour valider la participation du visiteur. Seules les publications publiques pourront être prises en compte.

Toute participation dans le cadre de laquelle seront fournies des photos autres que celles demandées sera refusée et annulera automatiquement son éligibilité au jeu. Il n'est accepté qu'une participation par compte. Si un participant souhaite retirer sa candidature, il lui suffit de supprimer sa publication directement sur son compte.

Le CNL se réserve le droit de refuser l'éligibilité des images ou des déclarations ne respectant pas les consignes évoquées dans le présent règlement.

En participant au concours, chaque participant accepte que sa photographie puisse être diffusée et exploitée librement sur les supports de communication (réseaux sociaux, sites internet et plaquettes de présentation) de la manifestation Partir en livre.

#### ARTICLE 4 : RÉSULTATS

Le jury est composé des agents du CNL, il sélectionne les 3 photos gagnantes parmi toutes les participations éligibles. Les critères de sélection des gagnants sont les suivants : le respect de la consigne du concours, la qualité technique et l'esthétisme de la photo, ainsi que l'originalité de la démarche. Les décisions du jury seront sans appel. Il sera effectué par les agents du CNL le mercredi 11 juillet au plus tard, au département des relations extérieures du Centre national du livre, 53 rue de Verneuil, 75007 Paris.

#### Dotation mise en jeu :

Le premier gagnant remporte :

- 20 Chèque-Lire d'une valeur totale de 240€
- 1 sac en toile « Partir en livre »
- 2 livres de Kitty Crowther offert par L'école des loisirs
- La mise en avant de son événement sur les réseaux sociaux, la newsletter et le site de Partir en livre.

Le second gagnant remporte

- 10 Chèque-Lire d'une valeur totale de 120€
- 1 sac en toile « Partir en livre »
- 2 livres de Kitty Crowther offert par L'école des loisirs
- La mise en avant de son événement sur les réseaux sociaux, la newsletter et le site de Partir en livre.

Le troisième gagnant remporte :

- 5 Chèque-Lire d'une valeur totale de 60€
- 1 sac en toile « Partir en livre »
- 2 livres de Kitty Crowther offert par L'école des loisirs
- La mise en avant de son événement sur les réseaux sociaux, la newsletter et le site de Partir en livre.

Cette dotation ne sera ni échangeable ni remboursable en cas de perte ou de vol et ne pourra donner lieu à aucun remboursement partiel ou total. Les gagnants concernés seront désignés après vérification de la validité de leur participation au regard des critères détaillés au présent règlement.

#### Informations des gagnants :

Les gagnants désignés lors du tirage au sort :

1. Seront taggués sur une publication postée depuis les comptes Facebook, Twitter et/ou Instagram de Partir en livre.
2. Ils recevront alors une notification leur signalant qu'ils ont été identifiés sur une publication de Partir en livre.

3. Les gagnants seront invités à contacter le CNL par message privé pour leur communiquer leurs coordonnées (nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone).

#### Mise à disposition des lots :

Les gagnants recevront le lot à l'adresse communiquée par message. Si dans les 30 jours suivant l'envoi du message, le ou les gagnant(s) n'a ou n'ont pas répondu à l'organisateur (envoi du message privé avec les coordonnées), il sera considéré comme ayant renoncé à la dotation concernée et celle-ci sera considérée comme annulée.

Les informations demandées dans le message privé sont nécessaires à l'organisation du jeu et à l'attribution des gains aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à l'organisateur et uniquement utilisées dans le cadre de ce jeu.

Il ne sera attribué aucune dotation en espèce ou encore tout avantage ou autre lot en échange des dotations qui seront retournées à l'organisateur pour cause d'adresse erronée ou non réclamées. Toute inscription incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Le gagnant non-éligible (ayant renoncé à la dotation de manière expresse ou tacite, fausse déclaration, plusieurs gagnants par foyers, plusieurs participations par personne) ne se verra pas attribuer le lot et le lot non-distribué ne sera pas réaffecté à un autre participant. Le lot sera donc considéré comme annulé.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, l'organisateur se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et envoyée au CNL et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu.

#### ARTICLE 5 : ENVOI DU LOT

Le lot sera envoyé au gagnant par voie postale, sans frais, sur la base des coordonnées qu'il aura communiquées par message privé. L'envoi des lots sera effectué par l'organisateur dans un délai d'un mois à compter de la réception des coordonnées des gagnants.

Le CNL, organisateur du jeu et expéditeur des lots, ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de perte et de détérioration des lots par La Poste ou par tout prestataire en charge du transport et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste ou de tout prestataire en charge du transport.

#### ARTICLE 6 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Toutes précautions utiles seront prises par le CNL afin de préserver la sécurité des informations personnelles et afin d'empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non-autorisés.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de Protection des Données, tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition au traitement de ses données personnelles. Pour exercer leurs droits, les participants devront adresser leur demande écrite auprès du CNL à l'adresse suivante : Centre national du livre (CNL), Département des relations extérieures, 53 rue de Verneuil, 75007 Paris.

#### ARTICLE 7 : COPIE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement sera disponible sur le site internet de Partir en livre ([www.partir-en-livre.fr](http://www.partir-en-livre.fr)) et peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande par courriel à l'adresse suivante : [contact@partir-en-livre.fr](mailto:contact@partir-en-livre.fr).

#### ARTICLE 8 : INTERPRÉTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le CNL ne saurait être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération devait être modifiée, reportée, annulée partiellement ou totalement.

Le CNL pourrait, de plein droit, être amené à annuler la sélection des gagnants en raison de sa défaillance et à réorganiser la sélection des gagnants et la réunion du jury ultérieurement. Par ailleurs, le CNL ne saurait être tenu pour responsable s'il survient un dysfonctionnement lors de la réunion du jury ou de la participation sur les réseaux sociaux : bug, virus, problème technique, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, ou autre hors de contrôle de la société.

#### ARTICLE 9 : DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française.

#### EXTRAIT DE RÈGLEMENT

Ce jeu n'est en aucun cas sponsorisé ou administré par, ou associé avec, Instagram, Facebook ou Twitter. Jeu gratuit sans obligation d'achat valable du 25 juin 2018 à 10h au 08 juillet 2018 à 20h depuis Instagram, Facebook ou Twitter. Le présent règlement peut être consulté en ligne en version imprimable à tout moment sur le site internet de Partir en livre. Il est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande par courriel à l'adresse suivante : [contact@partir-en-livre.fr](mailto:contact@partir-en-livre.fr)